

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 SEPTEMBRE 2017



Le Conseil Municipal s'est réuni le 21 septembre 2017 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Marc MAILLIOT, Maire d'Essertenne.

- **APPROUVE** le compte rendu du 3 juillet 2017.
  
- **DECIDE** de retenir l'Entreprise VIOLLON Pompes Funèbres Marbrerie du Creusot pour la création de l'espace cinéraire (columbarium, ossuaire, puit de dispersion, jardin du souvenir) au cimetière communal pour un montant de 15 802.00 € TTC.
  
- **APPROUVE** l'avenant à la convention pour la gestion et le suivi des installations de défense incendie passé entre la commune et le SMEMAC.
  
- **ACCEPTE** la convention de participation financière avec la commune de Torcy pour les enfants de la commune qui fréquentent leur service municipal de la petite enfance. Le montant de l'heure de garde est de 1 € à la charge de la commune.